

**DECRET N°99-550 DU 22 NOVEMBRE 1999**

portant nomination de Monsieur Loukoumanou  
OSSENI en qualité de directeur du Fonds  
national pour le développement du sport et des  
activités de jeunesse.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97- 47 du 14 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Jeunesse, des sports et des loisirs ;

SUR proposition du ministre de la Jeunesse, des sports et des loisirs ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 novembre 1999 ;

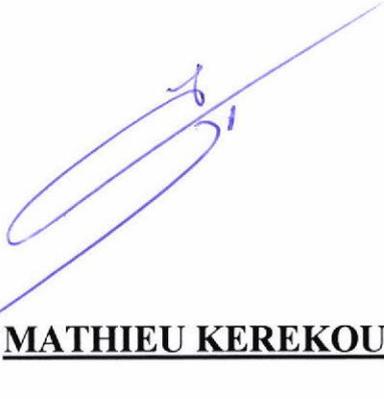
**DECRETE :**

Article 1<sup>er</sup>.- Monsieur Loukoumanou OSSENI est nommé directeur du Fonds national pour le développement du sport et des activités de jeunesse.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 22 novembre 1999

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**MATHIEU KEREKOU**

Le Ministre d'Etat chargé de la coordination  
de l'action gouvernementale, du plan, du  
développement et de la promotion de l'emploi,



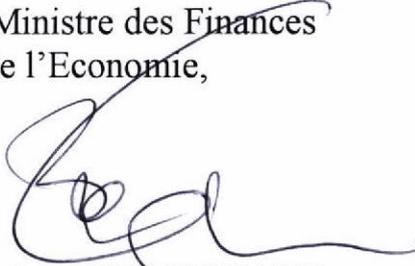
**Bruno AMOUSSOU**

Le Ministre de la Jeunesse,  
des sports et des loisirs,



**Valentin Aditi HOUDE**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Abdoulaye BIO TCHANE**

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MCAT 4  
MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID- DGDDI 5  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP  
3 INTERESSE 01 J O 1.-